

## COMMUNE DE WEMMEL

### Conseil communal 23 avril 2020

## Décisions

Application des articles 285 et 287 du décret sur l'administration locale.

**Présents :** **Veerle Haemers**, président; **Walter Vansteenkiste**, bourgmestre; **Monique Van der Straeten**, **Christian Andries**, **Roger Mertens**, **Raf De Visscher**, **Vincent Jonckheere**, échevins; **Didier Noltincx**, **Wies Herpol**, **Steve Goeman**, **Monique Froment**, **Sven Frankard**, **Erwin Ollivier**, **Dirk Vandervelden**, **Mireille Van Acker**, **Arlette De Ridder**, **Said Kheddoumi**, **Laura Deneve**, **Marc Installé**, **Gil Vandevoorde**, **Driss Fadoul**, **Céline Mombeek**, **Houda Khamal Arbit**, **Carol Delers**, **Glenn Vincent**, conseillers; **Audrey Monsieur**, directeur général;

---

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 20h00.

### SEANCE PUBLIQUE

1. Modification des réunions et vote du Conseil communal: ratification de la décision du Bourgmestre. Ce point est approuvé par 24 voix pour et 1 abstention (Marc Installé).
2. Procès-verbal du Conseil Communal du 20/02/2020. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
3. Relevé de la situation Coronavirus. Il est pris connaissance de ce point.
4. Adhésion ELZ BraviO. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
5. Utilisation de bodycams zone de police AMOW - accord de principe : ratification. Ce point est approuvé par 22 voix pour et 3 abstentions (Said Kheddoumi, Marc Installé et Houda Khamal Arbit).
6. Utilisation de caméras ANPR zone de police AMOW - accord de principe : ratification. Ce point est approuvé par 22 voix pour et 3 abstentions (Said Kheddoumi, Marc Installé et Houda Khamal Arbit).
7. Reconduction de l'ordonnance de police sur les rassemblements hostiles. Mr. Marc Installé a proposé un amendement lors de la session, à savoir: ajuster la période de prolongation à 3 mois au lieu de 6 mois: "*Article 1 - Le Conseil communal décide d'appliquer le règlement de police du 15/01/2020, ratifié par le Conseil du 23/01/2020 concernant les rassemblements hostiles, et ceci avec effet rétroactif au 16/04/2020, au moins à partir du 23/04/2020 et ce pour une période de 3 mois.*" Cet amendement n'a pas été adopté par 6 voix pour 17 (Walter Vansteenkiste, Monique Van der Straeten, Christian Andries, Raf De Visscher, Vincent Jonckheere, Wies Herpol, Steve Goeman, Monique Froment, Veerle Haemers, Sven Frankard, Erwin Ollivier, Dirk Vandervelden, Mireille Van Acker, Arlette De Ridder, Gil Vandevoorde, Céline Mombeek et Carol Delers) et 2 abstentions (Roger Mertens et Didier Noltincx). Ce point est approuvé par 22 voix pour et 2 contre (Said Kheddoumi et Houda Khamal Arbit) et 3 abstentions (Laura Deneve, Marc Installé et Driss Fadoul).

8. Accord de collaboration - Energiehuis 3Wplus. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
9. Reconduction de l'accord de collaboration CLB N-Brussel. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
10. Reconduction du groupement d'écoles Rand-Ned pour la période du 1/9/2020 au 31/8/2026. Ce point est approuvé par 24 voix pour et 1 abstention (Said Kheddoumi).
11. Reconduction du groupement d'écoles Rand-Fr pour la période du 1/9/2020 au 31/8/2026. Ce point est approuvé par 24 voix pour et 1 abstention (Sven Frankard).
12. Approbation du budget de fonctionnement (PWB) 2020-2021 du personnel à plein temps. Ce point est approuvé par 24 voix pour et 1 abstention (Monique Froment).
13. Retrait de la centrale d'achat de la ville de Brugge. Ce point est approuvé par 23 voix pour et 2 abstentions (Said Kheddoumi et Marc Installé).
14. Farys : Assemblée générale annuelle TMVS prestataire de services 16/06/2020 - approbation de l'agenda et nomination du représentant. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
15. Farys : Assemblée générale annuelle TMVW chargé de mission 19/06/2020 - approbation de l'agenda et nomination du représentant. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.

## **QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

### **Didier Noltincx**

- Souhaite savoir s'il y a une augmentation de la violence domestique dans la commune suite à la crise du corona et s'il y a des contacts avec les victimes depuis la fermeture des écoles ?

Mr. Walter Vansteenkiste, bourgmestre, répond que la zone de police dispose d'un service spécifique pour la violence intrafamiliale et qu'ils en assurent le suivi. Les chiffres ont été demandés lors des réunions de police et ne démontrent pas une soudaine augmentation. Le personnel enseignant et les directions scolaires restent attentifs à ces situations et transmettent leurs préoccupations aux services communaux ainsi qu'aux services de police qui en assurent le suivi.

- plusieurs habitants se plaignent d'incidents de morsures de chiens au Beverbos. Quelles mesures la commune compte prendre pour résoudre ce sentiment d'insécurité ?

Mr. Walter Vansteenkiste, bourgmestre, rapporte que la commune a déjà pris des mesures. La commune a déjà contacté les propriétaires des chiens à l'origine des morsures ainsi que les propriétaires des chiens victimes. Les personnes qui ont signalé ce problème ont été également contactées par nos services. Un accord formel, établi sous l'avis des services de police, a été conclu avec les propriétaires des chiens à l'origine des mesures et ils doivent le respecter. A défaut de non-respect, ils leur a été signifié que le bourgmestre pourrait prendre des mesures administratives.

- Pourquoi le Speelbos De Motte a été fermé alors que les autres parcs sont restés ouverts ?

Mr. Walter Vansteenkiste, bourgmestre, répond que c'était un compromis. Sur base des mesures fédérales concernant la crise du coronavirus, les communes pouvaient choisir de garder les parcs ouverts. En revanche, la fermeture des terrains de jeux, les aires de jeux, etc a été imposée. Le Speelbos De Motte a été créé comme une forêt de jeux, c'est pourquoi nous avons conclu qu'il s'agissait d'une aire de jeux pour enfants et que nous avons fermé le Speelbos.

### **Erwin Ollivier**

Souhaite être informé quant au commencement des travaux de la phase 3 à la rue Fr. Robberechts commencera et de l'estimation de la durée car cette phase a un impact majeur sur la mobilité dans le quartier de l'avenue du Parc.

Mr. Raf De Visscher, échevin, répond que les travaux sur la rue Fr. Robberechts ont redémarré depuis quelques semaines et que l'entrepreneur réalise les travaux en tenant compte des mesures fédérales sur la distanciation sociale. En conséquence, les équipes sont réduites et tous les travaux ne peuvent pas être effectués selon de planning.



Il se peut que la construction des pistes cyclables de la phase 1 et 2 n'aura pas lieu comme prévu car les distances sociales nécessaires ne peuvent pas être assurées lors de l'utilisation de la machine avec laquelle elles sont construites. La prochaine phase, la phase 3 débutera probablement le 3 ou le 11 mai. Ceci est suivi de très près par nos services techniques. La phase 3 sera aussi courte que possible. Elle devra durer 4 à 6 semaines mais étant donné la situation actuelle, il n'y a aucune certitude à ce sujet. Nous essayons de démarrer cette phase dès que possible et de la faire aussi courte que possible. Une politique d'action de réparation des travaux d'asphaltage a déjà été approuvée pour un certain nombre de rues où les détournements sont prévus, en autre chemin d'Amelgem et à l'avenue du Parc.

---

Cette liste comportant une description succincte des décisions est disponible pour consultation auprès du Service Affaires Internes, à la maison communale, avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Wemmel, 1/5/2020,

Par ordonnance :  
Le directeur général  
AUDREY MONSIEUR

Le président  
VEERLE HAEMERS

